

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2013.

La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Pierre DUMAREST, Maire de Challex,

Présents : Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents : David PERAY, Romy LASSERRE SAINT MAURICE.

Secrétaire de séance : Christophe BRULHART.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2013.

Christophe BRULHART accepte la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°44-2013

Objet : Retrait de la commune de Challex de l'Office du Tourisme de Collonges et sa Région.

Monsieur le Maire expose que la convention signée par la commune de Challex et le Président de l'Office du Tourisme de Collonges stipule à l'article 4 le renouvellement annuel par tacite reconduction sauf dénonciation au plus tard le 30 septembre de chaque année pour l'exercice suivant.

De par la délibération antérieure de la commune de Challex, le retrait ne peut être effectif qu'à compter du 1^{er} janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions) :

- **DECIDE** le retrait de la commune de Challex de l'Office du Tourisme de Collonges et sa région à compter du 1^{er} janvier 2014.
- **PREND** acte qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 aucune subvention ne sera votée et que la taxe de séjour ne sera plus collectée pour le compte de l'Office du Tourisme.
- **PRECISE** qu'un exemplaire de la présente sera envoyé à monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Collonges et sa région et aux maires du Canton de Collonges concernés par l'Office du Tourisme.

Débat :

Pierre DUMAREST précise qu'il n'a pas été averti à temps qu'il fallait prendre cette délibération, par conséquent il a dû réunir le Conseil municipal extraordinairement. Farges, Challex, St Jean de Gonville et Collonges ont déjà pris cette décision de se retirer de l'Office du Tourisme et sa région. La date limite pour prendre cette délibération était le 30 septembre 2013. Il précise que la commune se retire mais si le nouveau mandat en 2014 souhaite y retourner, cela sera possible car les statuts existeront toujours.

Eliane DALLEMAGNE rentre tout juste d'une réunion concernant l'Office du Tourisme, elle confirme que les statuts existeront toujours. Les locaux existeront toujours, ils seront à disposition jusqu'au prochain mandat.

Anna DOUDOU demande quels sont les statuts de l'Office du Tourisme ?

Pierre CUZIN répond qu'au départ il s'agissait de l'association de Fort l'Ecluse, après il n'a pas suivi l'évolution de la structure. Anna DOUDOU dit que Fort l'Ecluse a été repris par la CCPG. Pierre DUMAREST dit qu'en 2001, lors de sa première réunion concernant l'Office du Tourisme, le montant était de 1€ par habitant, progressivement le prix a augmenté. Anna DOUDOU dit qu'il est dommage que le canton sud lâche le secteur du tourisme. Frédéric PERICARD dit que ça n'a jamais vraiment fonctionné. Eliane DALLEMAGNE répond que le chalet « I » à Fort l'Ecluse a bien marché, l'Office du Tourisme a aussi augmenté son nombre de visites. Christian JOLIE dit que du 15 juin au 15 septembre, 3700 personnes sont passées à ce chalet, il a une bonne position à Fort l'Ecluse. René VERNAY ajoute que d'ailleurs Fort l'Ecluse est passé récemment dans un reportage sur FR3.

Pierre DUMAREST fait un aparté concernant les futurs statuts de la CCPG qui seront votés lors du Conseil municipal du 7 octobre 2013.

Jean-Charles MORANDI demande pour quelle raison la taxe de séjour ne sera plus collectée ? Il propose de faire une correction sur la délibération et d'ajouter « pour le compte de l'office du tourisme ». Eliane DALLEMAGNE dit que cette taxe sera toujours collectée étant donné que désormais une somme va au Département.

Christian JOLIE demande si lors de la préparation du budget 2014, il sera inscrit une somme concernant l'Office du Tourisme, ceci afin de laisser le choix de continuer ou pas dans cette direction, au prochain mandat. Jean-Charles MORANDI répond que oui, c'est possible car c'est du fonctionnement.

Prochaine réunion du Conseil le 7 octobre à 19h30.

La séance est levée à 19H45.